

Les arguments SYNDICALISME HEBDO

Supplément au n° 2928 du 3 avril 2003

Le Billet L'autruche, les jeunes et la répartition

« Le meilleur moyen de sauver notre retraite, c'est de la réformer ».
Ce slogan, depuis longtemps porté seul par la CFDT, et dans l'unité syndicale lors des manifestations du 1^{er} février, devient aujourd'hui une évidence. Tout comme le diagnostic : plus de retraités, vivant plus longtemps, et moins d'actifs pour payer les pensions, menacent de faillite la retraite par répartition.
L'enjeu de la réforme, c'est de sauver ce formidable acquis social fondé il y a 50 ans. C'est de sauver la solidarité entre les générations : entre celle qui travaille et qui paie les retraites

d'aujourd'hui et celle ayant cessé de travailler. Cette solidarité est un « contrat » : les actifs acceptent ce principe parce qu'ils savent que leur tour viendra.

C'est ce contrat solidaire que le vieillissement de notre société pourrait remettre en cause, si la politique de l'autruche l'emportait. Les plus modestes et les jeunes générations en seraient les premières victimes. Les uns n'ont pas les moyens d'épargner. Les autres refuseraient de supporter tous les efforts nécessaires pour payer des retraites... amoindries

quand leur tour viendraient. A jouer ainsi avec le feu, les partisans de l'immobilisme prennent le risque d'ouvrir un boulevard aux fonds de pension.

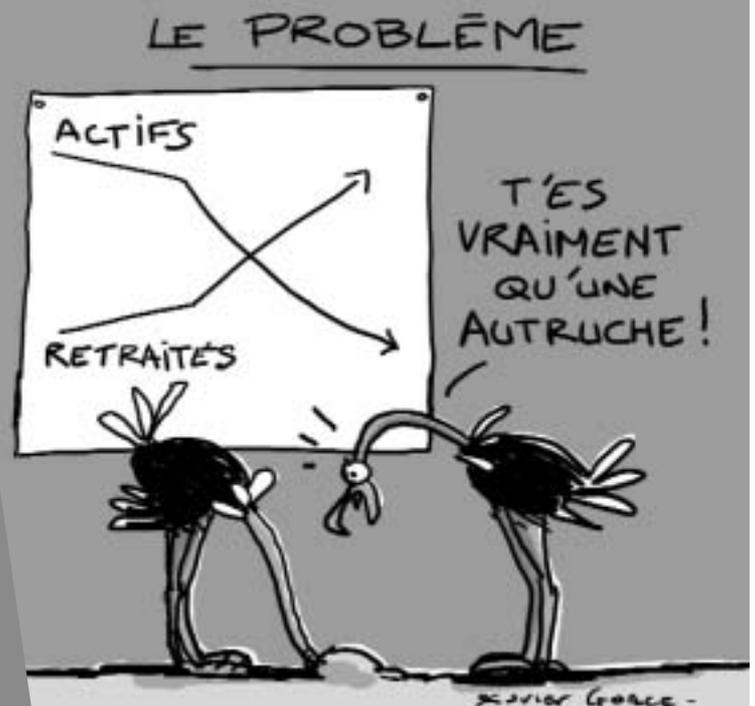
La CFDT se battra jusqu'au bout pour obtenir une réforme qui réponde à ses principales exigences, pour le public comme pour le privé. Pas question de monter les salariés les uns contre les autres ! Nous voulons obtenir pour tous de nouvelles garanties collectives et, en premier lieu, un haut niveau de retraite. Nous jugerons la réforme aux résultats obtenus. ■

Campagne CFDT

UNE RÉFORME POUR SAUVER NOS RETRAITES !

Cfdt
des choix. des actes

www.cfdt.fr



Des premiers acquis : preuves à l'appui !

Consultation promise à l'échec, comme l'annoncent déjà certains, ou vraie concertation ? Voici, preuves à l'appui, ce que prévoit le texte gouvernemental sur les retraites : il reprend l'essentiel des « principes et objectifs » exigés dans la plateforme intersyndicale.

Pour élaborer la réforme, François Fillon, ministre des Affaires sociales, a mis en place un « groupe de pilotage confédéral », avec pour premier objectif la définition des principes et des objectifs de la réforme. Réalisée sur la base d'une déclaration commune*, l'unité syndicale n'a pas résisté aux discussions avec le gouvernement. Certaines confédérations, notamment FO, ont renié leur signature, en particulier sur le droit à la retraite dès 40 ans de cotisation. En même temps, elles annoncent que la concertation est promise à l'échec. En fait, la thèse d'une réforme qui serait déjà ficelée sert de paravent à une stratégie d'opposition à toute réforme. D'où l'appel, sans attendre, à la journée du 3 avril dont l'objectif réel est de mobiliser les fonctionnaires pour le droit à la retraite dès 40 ans de cotisation gênait le « retour aux 37,5 ans » cher à FO... La CFDT ne désertera pas la confrontation avec le gouvernement. Ce serait lui laisser « carte blanche » et renoncer à obtenir des contreparties pour les salariés. Pour l'heure, le texte du gouvernement sur « les principes et objectifs généraux » d'une réforme est proche, sur bien des points, du socle intersyndical commun. Ils figureront dans le préambule de la future loi et sont donc des premiers acquis sur lesquels on peut s'appuyer.

Jugez en vous-même ! (encadré)

Le texte gouvernemental prend aussi en compte de nombreuses demandes de la CFDT : la progressivité dans la mise en œuvre de la réforme ; des mécanismes permettant de prendre en compte, à intervalles réguliers, l'évolution des données démographiques, économiques et sociales ; la préservation des équilibres entre les générations ; un véritable droit à l'information des cotisants sur leurs perspectives de pensions.

Le texte intègre aussi la pénibilité du travail en renvoyant ce sujet à une négociation entre partenaires sociaux dont le Medef a déjà accepté le principe.

Le bilan de cette première étape de la réforme est donc positif pour la CFDT. Mais ne soyons pas dupes : il faudra rester vigilant pour que la loi soit à la hauteur des principes retenus. ■

* Déclaration du 6 janvier 2003.

Déclaration intersyndicale

Texte ministériel

Principe : sauvegarder la répartition

« (...) redonner confiance aux jeunes, dans la pérennité de la retraite par répartition. »

« - réaffirmer solennellement le choix de la répartition et de la solidarité entre les générations ; »

Principe : réformer tous les régimes

« (...) leurs propositions communes pour consolider les systèmes de retraites des salariés des secteurs publics et privés, face aux évolutions démographiques (...) »

« - garantir dans la durée, la solidité et l'équilibre financier de l'ensemble des régimes, par des mesures appropriées, définies notamment par référence à l'horizon 2020 ; »

Principe : l'harmonisation public-privé

« (...) il est possible, tout en tenant compte des spécificités des différents régimes, de faire converger, ... , les intérêts des salariés des secteurs public et privé, (...) »

« - tendre à l'égalité de traitement entre tous les cotisants ; »

Objectif : un haut niveau de retraite

« viser un haut niveau de retraite, ... ; garantir le pouvoir d'achat des retraités (...) »

« - viser un haut niveau de retraite ; - veiller à le maintenir en valeur réelle pour chacun tout au long de sa retraite ; »

Objectif : le droit à la retraite, dès 40 ans de cotisation

« obtenir un droit de départ à taux plein, avant 60 ans, dès 40 ans de cotisation, pour les salariés ayant aujourd'hui, commencé à travailler très tôt ; (...) »

« - examiner(...) la situation spécifique des salariés ayant travaillé pendant des durées particulièrement longues ».

Objectif : retraite à 60 ans - retraite à la carte

« La retraite à 60 ans doit demeurer le repère collectif, autour duquel doivent s'articuler les éléments de choix individuels, (...) »

« - confirmer le droit au départ en retraite à l'âge de 60 ans ; »
« - prévoir des dispositifs favorisant des libertés de choix du futur retraité (...) »

Objectif : harmonisation des avantages familiaux

« harmoniser les avantages familiaux et les pensions de réversion ; »

« - adapter les avantages familiaux (...) ; »

Objectif : suppression des inégalités pesant sur les pluri-pensionnés

« supprimer les inégalités pesant sur les pluri-pensionnés (salariés relevant de plusieurs régimes). »

« - adapter les avantages familiaux ... ; »
« - supprimer les inégalités pesant sur les pluri-pensionnés (retraités relevant de plusieurs régimes) ; »

Objectif : alimenter le fonds de réserve

« (...) assurer des recettes régulières et identifiées au « fonds de réserve des retraites », permettant à celui-ci de remplir son rôle de lissage (...) »

« - doter à un niveau convenable le fonds de réserve pour les retraites pour qu'il remplisse son rôle de lissage des besoins de financement ; »

Objectif : augmenter le taux d'activité des salariés dits « âgés »

« (...) et aux salariés âgés qui le désirent, de continuer à exercer une activité professionnelle, pour en finir avec l'exclusion par l'âge (...) »

« - augmenter les taux d'activité des « seniors », en facilitant leur maintien dans l'emploi ; »

La CFDT exige des mesures concrètes !

La CFDT ne se contentera pas des principes et des objectifs que le gouvernement a repris à son compte pour définir la future réforme. Elle exige des mesures concrètes, sur trois priorités.

Première priorité : un haut niveau des retraites

Le diagnostic. Combien toucherai-je à la retraite ? C'est le principal enjeu de la réforme. Il faut mettre un terme à la baisse des pensions entamée depuis 1993 et qui se poursuivra si rien n'est fait : - 20% d'ici à 2020. Par exemple, pour un salaire de 1 500 euros, le taux de remplacement chuterait à 67% en 2040.

La revendication. La CFDT revendique un taux de remplacement satisfaisant pour tous et plus important pour les bas salaires, soit 100% pour les salariés au Smic, 80% pour un salarié à 1 500 € net et 70% pour un salarié à 3 000 € net.

Comment ? Cela passe par :

- la révision de certaines mesures Balladur, pour stopper la dégradation des retraites
- la suppression des inégalités pesant sur les pluri-pensionnés (plusieurs régimes)
- la possibilité de racheter des années d'études et la prise en compte des primes, dans les fonctions publiques (encadré).
- La CFDT veut également obtenir une négociation périodique des pensions pour les augmenter au-delà de la seule garantie du pouvoir d'achat.

La CFDT revendique également :

- La retraite à la carte : chacun doit pouvoir choisir de partir plus tôt, avec des abattements moindres qu'aujourd'hui (dans le privé), ou partir plus tard et toucher un peu plus.
- Une vraie retraite progressive, en simplifiant les dispositifs actuels.
- Une meilleure prise en compte de la pénibilité du travail.
- Un minimum vieillesse pour les plus démunis, qui n'ont pas une carrière complète.
- Une deuxième partie de carrière pour les salariés de plus de 50 ans : il faut en finir avec les licenciements de ces salariés et valoriser les compétences acquises

La CFDT jugera la réforme aux résultats obtenus, au regard de ses objectifs !

Deuxième priorité : la revalorisation des basses pensions

Le diagnostic. Aujourd'hui le minimum retraite ne représente plus que 80% du Smic net (retraite complémentaire comprise), alors qu'à sa création en 1983, l'objectif était de garantir 95% du Smic net aux salariés du privé ayant cotisé durant une carrière complète.

La revendication. La retraite minimum pour une carrière complète doit être proche du Smic, pour le privé comme pour le public.

Troisième priorité : le droit à la retraite dès 40 ans de cotisation, même avant 60 ans, pour ceux qui ont commencé à travailler tôt

Le diagnostic. Environ 850 000 salariés cotisent 41, 42, voire 44 ou 46 ans avant de partir à la retraite à 60 ans, parce qu'ils ont commencé à travailler jeunes. C'est parfaitement injuste car ces salariés qui n'ont pas fait d'études, ont touché des bas salaires, souvent exercé des métiers pénibles et qui ont l'espérance de vie la plus courte, cotisent plus longtemps pour les autres, qui sont mieux lotis. C'est la solidarité à l'envers !

La revendication. Ceux qui ont commencé à travailler tôt doivent pouvoir partir plus tôt, dès 40 ans de cotisation (tous régimes confondus privé + public), même avant 60 ans (encadré).

Comment ? Cette revendication de justice sociale que nous voulons négocier a un coût. Ce droit peut être obtenu par étapes, en le jumelant avec une mesure d'âge, comme pour l'Arpe, en donnant une priorité à ceux qui ont commencé à travailler tôt : 14, 15, 16 ans, etc. ■

En priorité !

De vraies contreparties pour les fonctionnaires

Dans les fonctions publiques, la CFDT veut obtenir de vraies contreparties à l'harmonisation public-privé :

- la prise en compte des primes, pour assurer une pension égale à 75% de la rémunération, ce qui n'est plus le cas pour la grande majorité des fonctionnaires. Par exemple, les infirmières, dont les primes représentent 21% des revenus, ont un taux de remplacement de 62% ;
- la possibilité de racheter des années d'études ;
- le droit à la retraite dès 40 ans de cotisations, tous régimes confondus (public + privé), même avant 60 ans, qui concerne de nombreux fonctionnaires : agents, techniciens, administratifs et cadres ;
- une prise en compte du temps partiel plus favorable, comme dans le privé, c'est-à-dire sans abattement sur le montant de la retraite, alors qu'aujourd'hui un temps partiel entraîne une baisse de la retraite.

Pourquoi la CFDT ne défend-elle pas le retour à 37,5 annuités ?

Revendiquer les 37,5 ans, c'est faire le choix d'une baisse drastique du niveau des pensions. La répartition est un système solidaire à vases communicants : ce sont le taux et la durée de cotisation des actifs d'aujourd'hui qui financent le niveau des pensions. Ne pas regarder cette réalité en face, ce serait mettre en faillite tous nos régimes de retraite et ouvrir un boulevard aux retraites par capitalisation.

Quand j'ai choisi d'être fonctionnaire, j'étais sûr d'avoir ma retraite à 37,5 annuités, pourquoi devrais-je accepter cette « rupture de contrat » ?

Les données ont changé pour tout le monde, y compris pour les fonctionnaires, qui sont eux aussi concernés par le « papy boom » et l'allongement de l'espérance de vie qui augmentent le coût des retraites. Les fonctionnaires représentent 20 % des actifs et 50 % des besoins de financement ! En outre, les pensions des fonctionnaires d'Etat sont en partie payées par l'impôt, c'est à dire la solidarité nationale. L'immobilisme n'est pas la solution. Faute d'une réforme, l'Etat serait amené, soit à réduire les niveaux de retraite, soit les niveaux de salaires, soit le nombre de fonctionnaires... processus déjà entamé ! Pour la CFDT, garantir un bon niveau de retraite pour tous, implique de négocier la durée de cotisation dans le cadre d'une réforme en échange de contreparties : la prise en compte des primes, une retraite progressive, le rachat des années d'études, et des départs anticipés liés à la pénibilité du travail.

Pourquoi ne pas taxer la valeur ajoutée des entreprises ?

Le financement sur la valeur ajoutée des entreprises est un leurre dangereux. Nous ne voulons pas jouer l'avenir des retraites au loto des aléas de l'économie. Il est plus juste que les salariés du privé profitent des bénéfices des entreprises d'abord sur leur fiche de paie et, en complément, à travers l'épargne salariale. Taxer la valeur ajoutée, ce serait aussi faire porter l'effort seulement sur le privé. Car comment taxer la valeur ajoutée des secteurs public et associatif ?

Alors, comment financer la réforme ?

Dans la répartition, c'est d'abord les cotisations sur le travail (salariés et employeurs) qui financent l'essentiel des retraites. Mais la CFDT refuse que les efforts reposent sur les seuls salariés et que les retraites deviennent un fardeau pour les futures générations d'actifs. La solidarité doit être financée par l'ensemble des revenus, y compris ceux issus du capital et du patrimoine (CSG). En outre, le fonds de réserve des retraites doit être abondé comme prévu, pour atténuer les effets du « papy boom ».

Est-ce qu'il ne suffirait pas d'augmenter la part de PIB consacrée aux retraites ?

Pour certains, la solution passe par une augmentation de 4 points du Produit intérieur brut (PIB, soit la richesse nationale) affecté aux retraites. C'est une « fausse solution miracle ». Cela ne financerait que le « papy boom », les retraites continuant, elles, à baisser de 20 % d'ici à 20 ans ! Il faut aussi savoir que le poids des retraites dans le PIB est passé de 5,4 % à 12,6 % de 1960 à 2000. Dans le même temps, le taux des cotisations (salarié + employeur) est passé de 3 % à 23,85 %, soit une augmentation de 20 points ! On ne peut pas non plus affecter toute l'augmentation des richesses aux retraites... c'est-à-dire au seul avantage des inactifs. D'autant que d'autres besoins de financements collectifs sont prévisibles : pour l'assurance-maladie, la dépendance des personnes âgées, la petite enfance, la formation et la reconversion des salariés...

Etes-vous pour la prise en compte des années d'études pour la retraite ?

La CFDT revendique la possibilité pour chacun de les racheter. La validation automatique des années d'études serait financée par ceux qui n'en ont pas suivi, qui commencent à travailler tôt, avec des salaires inférieurs, et qui perçoivent des retraites moins élevées, avec une espérance de vie moins longue ! Une solidarité à l'envers, totalement injuste !



Les autres outils de la campagne « retraite » :

- > L'affiche (420 x 300 mm)
- > La carte postale pétition (150 x 105 mm)
- > Les 4 pages retraites « privé » et « public »
- > les tracts d'actualité « privé » et « public » à télécharger sur cfdt.fr
- > le *Syndicalisme Hebdo* spécial retraite N°2920 du 6 février
- > à venir : le 4 pages pour les adhérents (encarté dans *CFDT Magazine* de mai)